



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



African Water and
Sanitation Association
Association Africaine de
l'Eau et de l'Assainissement



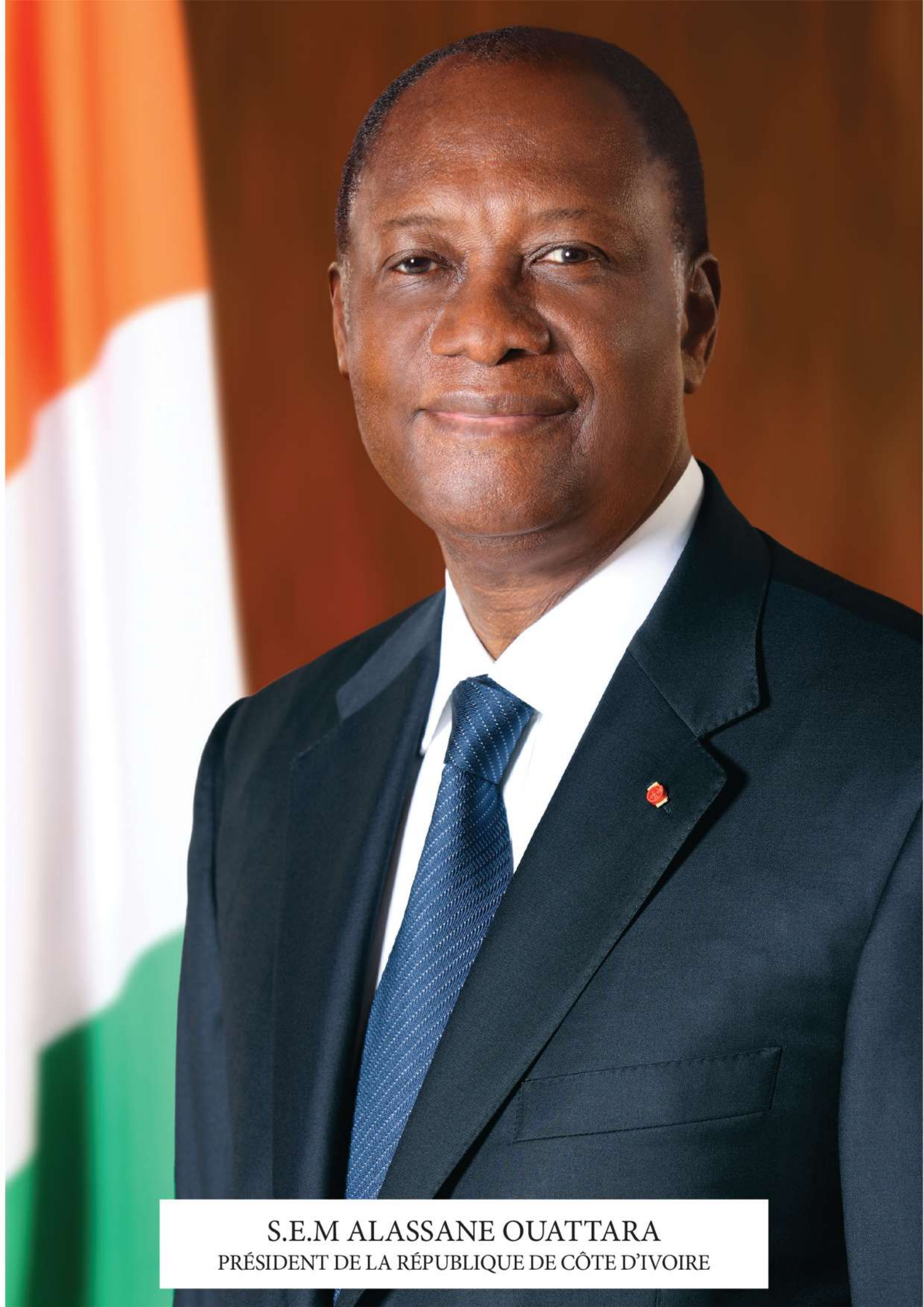
22ND CONGRESS AfWASA ICE / AAEA CIE

du 16 au 20
Février
2025



Kampala
Uganda





S.E.M ALASSANE OUATTARA
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE



M. LAURENT TCHAGBA
MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS

ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES EN EAU

Eaux atmosphériques

Les eaux atmosphériques sont constituées par les eaux de pluies (précipitations). La pluviométrie annuelle est estimée à plus de 1500mm, variant du nord au sud de 1 000 à plus de 1 500mm par an, atteignant même plus de 2 000mm/an dans les régions de Montagne. Le volume d'eau des précipitations totales annuelles dépasse 400 milliards de m3.

Suivant l'abondance des pluies et surtout leur répartition saisonnière, on distingue(04) quatre zones climatiques du pays

TYPE DE CLIMAT	PRÉCIPITATIONS ANNUELLES	CARACTÉRISTIQUES DES SAISONS

Eaux de surface

Les eaux de surface sont constituées par les fleuves, les rivières, les lacs et les lagunes réparties sur l'ensemble du territoire. Les eaux de surface sont abondantes. Le pays dispose de quatre bassins versants nationaux (Bandama, Agnéby, Mé, San Pedro) et huit bassins fluviaux transfrontaliers (Volta Noire, Bia, Tanoé, Comoé, Niger, Sassandra, Cavally et Nuon). La Côte d'Ivoire compte environ 537 cours d'eau.



Fleuve Comoé

The background of the entire page is a light blue gradient. Scattered throughout are several realistic water droplets of various sizes and orientations, some appearing to be falling or splashing. The largest droplet is located in the bottom right corner, while others are smaller and more delicate, positioned in the top left, top right, and bottom left areas.

LES RESSOURCES EN EAU EN CÔTE D'IVOIRE

L'eau, source de vie

L'eau, source de vie et de biodiversité, est un bien mondial et sa préservation constitue l'un des principaux défis environnementaux du XXI^e siècle. En effet, cette ressource est déjà sous pression et particulièrement vulnérable au changement climatique (AFD, 2014). Dans un tel contexte, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) apparaît comme une nécessité pour toute activité de développement économique et social.



DOSSIER

**UNE DIRECTION GÉNÉRALE
CRÉE POUR**

**LA GESTION DES
RESSOURCES
EN EAU**





DOCTEUR YEO WONNAN EUGÈNE

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES RESSOURCES EN EAU DU MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LE SECTEUR DE L'EAU EN CÔTE D'IVOIRE

Les problèmes rencontrés dans le secteur de l'eau en Côte d'Ivoire sont d'ordre juridique et institutionnel.

Au plan juridique, la Loi n° 2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Eau constitue l'instrument juridique de référence pour assurer la gestion et la valorisation des ressources en eau. Ce code définit les mécanismes de gestion intégrée des ressources en eau, consacre la notion et la définition du domaine hydraulique, renforce la législation nationale sur l'environnement et le cadre institutionnel du domaine de l'eau, institue la gestion par bassin versant hydrologique et met un accent particulier sur la planification et la coopération en matière de gestion des ressources en eau.

Au niveau réglementaire, les décrets d'application du nouveau code de l'eau doivent être pris dans les meilleurs délais pour faciliter la mise en oeuvre efficace de la loi. C'est donc dans la gouvernance du secteur de l'eau que réside les causes profondes de la crise de l'eau. La mauvaise gouvernance découle de la non mise en oeuvre actuelle du cadre institutionnel et, cela nourrit les inégalités en matière d'accès au service et la gestion de la ressource.

La Côte d'Ivoire comme la plupart des pays en développement, fait appel aux appuis extérieurs pour soutenir sa politique d'investissement dans le secteur de l'eau. Le poids élevé de la dette est resté pendant longtemps un handicap majeur pour la réalisation de l'investissement par l'Etat dans les infrastructures afin de suivre le rythme de croissance des besoins de la population et permettre aux couches défavorisées l'accès aux services de base (MINEF, 2003). Aujourd'hui le budget mis à la disposition du Ministère des Eaux et Forêts pour poursuivre le processus GIRE est très faible et ne lui permet pas de remplir efficacement cette mission.

Au niveau organisationnel, les organismes de gestion des bassins prévus par le cadre institutionnel n'ont toujours pas vu le jour et l'absence de ces institutions engendre une gestion par secteur d'activité pourtant contraire aux principes de gestion intégrée. Les politiques sectorielles mises en oeuvre ont fait apparaître des difficultés de gestion et des conflits d'usages à divers niveaux dans le secteur de l'eau. En effet, les usages des ressources en eau relèvent des activités différentes, qui obéissent chacune à sa logique et peuvent devenir conflictuels sans une politique de l'eau adéquate (Coulibaly, 2001).

Au plan environnemental, les menaces qui pèsent sur les ressources en eau sont de natures diverses. Les rejets d'eaux usées domestiques et industrielles dans le milieu naturel sans traitement efficace et le transport des déchets solides par les réseaux de drainage dégradent la qualité des eaux. Les effets perceptibles sont l'eutrophisation des eaux de surface et la recrudescence des maladies liées à l'eau. Cette pollution rend onéreux le traitement de ces eaux pour la consommation. Le changement climatique et la modification des états de surface ainsi que l'érosion hydrique des sols entraînent un amenuisement de la recharge des aquifères et un faible niveau de stockage des retenues sur l'ensemble du pays (Goula et al., 2006; Kouamé, 2011).

Au plan social, la participation effective des populations surtout celles du monde rural à l'exploitation des ouvrages et aménagements hydrauliques est amoindrie à cause du contexte socio-économique difficile (Jourda, 2011).

En somme, la problématique de la gestion durable de l'eau en Côte d'Ivoire se pose en terme de non opérationnalisation du cadre institutionnel de la GIRE, des difficultés de mobilisation des ressources financières et de leur allocation judicieuse, d'utilisation anarchique des ressources en eau, de la maîtrise insuffisante de la pollution et de l'émergence de conflits entre usagers, de la dégradation continue des ressources en eau liées à des facteurs climatiques et anthropiques.

LES GRANDS DÉFIS

Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

L'eau est un patrimoine commun national. La ressource en eau doit être préservée, protégée et exploitée de façon à satisfaire les besoins actuels, sans compromettre ceux des générations futures. Pour mieux encadrer la gestion de l'eau en Côte d'Ivoire, une vision nationale à l'horizon 2040 a été formulée comme suit : « **une côte d'ivoire où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et viable pour le développement socio-économique et la coopération sous régionale dans un environnement de développement durable où chaque personne a accès à l'eau saine pour tous les usages et à un assainissement adéquat** ».

Le principal enjeu de la gestion de l'eau, c'est de conduire chaque secteur d'activité, chaque individu à s'engager résolument pour une mise en oeuvre réussie de la GIRE, le pilier sur lequel repose la politique Nationale de l'Eau (MINEF, 2019). Cette politique s'articule autour de treize (13) axes stratégiques et s'appuie sur les enjeux du développement durable, à savoir l'équité sociale, l'efficacité économique et la durabilité écologique.

Équité sociale

Le droit à l'eau est un droit humain fondamental. Pour répondre aux aspirations légitimes de la population ivoirienne l'un des impératifs est l'approvisionnement en eau en quantité suffisante et accessible à tous les usagers, selon les normes de qualité et à un coût abordable.

Efficacité économique

La ressource en eau est reconnue comme un bien économique. En effet, le développement de la plupart des secteurs d'activités socio-économiques (agriculture, pêche, hydro-électricité, etc.) est tributaire des ressources en eau. C'est pourquoi, sa gestion exige une approche globale qui concilie le développement socio-économique et la protection des ressources naturelles (Gbangazo, 2004).

Durabilité écologique

Le secteur de l'eau occupe une place importante dans le développement durable de la Côte d'Ivoire. La volonté de progrès et le programme national de développement (PND 2016 -2020), pour l'émergence du pays à l'horizon 2020, nécessitent de ne pas compromettre l'avenir. Pour ce faire, il faut garantir non seulement l'exploitation optimale des ressources en eau, mais aussi préserver les équilibres écologiques.

Il importe alors de définir des objectifs de qualité et de quantité pour chaque bassin hydrologique et mettre en oeuvre des stratégies d'assainissement et des mesures de protection des ressources. Les études en cours sur la lagune Aghien visent à définir des mécanismes de protection des ressources en eau (périmètre de protection, mesures éco-citoyennes, interdiction de certaines activités dans les environs de la lagune, etc. en application du décret n°2013 - 440 du 13 juin 2013 déterminant le régime juridique des périmètres de protection des ressources en eau, des aménagements et ouvrages hydrauliques.)

De nombreux principes admis par la politique de l'eau en Côte d'Ivoire sont les principes de précaution, de prévention, de correction, de participation, d'usager-payeur, de pollueur-payeur, de planification et de coopération. Ils doivent être appliqués pour protéger les ressources et assurer la durabilité écologique.

ORPAILLAGE CLANDESTIN UNE MENACE

La Côte d'Ivoire est décidée à s'attaquer à l'orpaillage clandestin en pleine recrudescence dans le pays. Une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration afin de lutter durablement contre ce phénomène qui «gangrène» l'économie et la société.



L'orpailleur clandestin à la peau dure. En 2014, avec la mise en place du Programme National de Rationalisation de l'orpaillage, le Ministère ivoirien en charge de l'Industrie et des Mines s'était convaincu d'avoir porté un coup décisif au phénomène : les 429 sites clandestins actifs sur le territoire national avaient été fermés, des centaines d'orpailleurs clandestins avaient été interpellés et des quantités importantes d'armes, de matériels d'exploitation, de produits chimiques et de stupéfiants saisis. Mais il fallait bien compter avec la détermination des acteurs d'un secteur réputé fort lucratif : un gramme d'or vaut l'équivalent de 25 000fcfa, soit environ 38 euros, selon certaines sources. En à peine un an, le phénomène a repris de plus bel. Fin 2016, 185 sites d'orpaillage clandestins ont été dénombrés dont 142 anciens sites recolonisés et 47 nouveaux sites.

Le fait est que l'orpaillage clandestin tend à coloniser toutes les régions du pays avec des conséquences désastreuses. Dans les zones impactées, il faut compter avec la déforestation incontrôlée, la dégradation des sols devient impropres à la consommation, la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques du fait de l'utilisation de produits chimiques interdits tels que le mercure et le cyanure. Mais pour les communautés villageoises, la conséquence immédiate est la difficulté de cohabitation avec l'afflux massif d'individus qui s'installent aux abords des villages alors confrontés à l'insécurité, à la prostitution, à la drogue, etc.

Récemment encore, le pays s'est ému de la pollution des fleuves Bia et Tanoé dont les bassins sont en partage avec le Ghana voisin du fait des activités d'orpaillage clandestin. Au niveau national, les eaux des fleuves Comoé, Bandama et Cavally sont toutes polluées par les orpailleurs clandestins.

Le Ministère des Eaux et Forêts effectue à travers la Brigade Spéciale de Surveillance et d'intervention (BSSI) des missions pour mettre fin à l'exploitation minière illégale qui entraîne la pollution des ressources en eau.

Par ailleurs, au-delà de la répression contre l'orpaillage clandestin qui s'organise, la Côte d'Ivoire entend accorder des autorisations à de petites unités artisanales pour la reconversion des orpailleurs clandestins avec l'idée d'arriver à un développement harmonieux de l'exploitation minière à petite échelle à côté du secteur minier industriel. Il faut noter que des autorisations d'exploitation artisanale et semi-industrielle ont déjà été délivrées. La Côte d'Ivoire qui avait durant les premières années de son indépendance, accordé peu d'intérêt à son sous-sol, a entrepris ces dernières années sa mise en valeur, convaincue de son potentiel

QUELQUES ACQUIS

DU MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS DANS LE CADRE DE LA SÉCURISATION DES RESSOURCES EN EAU

ADOPTION DU PROJET DE LOI PORTANT CODE DE L'EAU PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LE SÉNAT

Au grand bonheur des acteurs et usagers de l'eau, un nouveau code de l'eau existe désormais en Côte d'Ivoire.



En effet le projet de loi portant Code de l'eau a été voté à l'unanimité le 30 mai 2023 par les Honorables Députés et le lundi 20 novembre 2023 par les Vénérables Sénateurs de la Commission de la Recherche, de la Science, de la Technologie et de l'Environnement .

Ce nouveau code comporte 161 articles éclatés en 06 titres, il prend en compte les défis sociaux actuels pour une gestion équitable, durable et respectueuse de l'environnement.



JOURNAL OFFICIEL

DE LA
REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine



PROMULGATION DE LA LOI N°2023-902 DU 23 NOVEMBRE 2023 PORTANT CODE DE L'EAU

Toutes ces étapes intermédiaires (Assemblée Nationale, Sénat et Conseil des Ministres) ont été couronnées par la promulgation de la Loi n°2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'Eau.

LA CÔTE D'IVOIRE RATIFIE LA CONVENTION DES NATIONS-UNIES SUR L'EAU

La Côte d'Ivoire est devenue le mardi 16 juillet 2024, le 10^e pays africain à adhérer à la Convention des Nations unies sur l'eau, un traité visant à améliorer la gestion commune de l'eau par-delà les frontières. Répondre aux besoins d'une population de quelque 30 millions d'habitants, qui croît de 2,5% par an, est un défi de taille, pour la Côte d'Ivoire, qui partage huit de ces bassins fluviaux avec ses voisins, le Ghana, le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.



Pour la Côte d'Ivoire, le problème est double : ses ressources en eau sont menacées par l'urbanisation et les effets du réchauffement climatique, qui provoquent sécheresse ou inondations. Et la qualité de ces eaux, se détériore en raison de la pollution, de l'orpaillage illégal ou de la mauvaise gestion des eaux usées.

Mais, la Côte d'Ivoire est loin d'être un cas isolé, selon la Banque africaine de développement (BAD), seuls 58% des Africains ont accès à l'eau potable, tandis que les phénomènes climatiques extrêmes coûtent au continent entre 2 et 9% de son PIB.

Coopération avec ses voisins face aux enjeux liés à l'eau

La Côte d'Ivoire a donc jugé pertinent de renforcer sa coopération transfrontalière pour relever les défis de l'eau. C'est le sens de son adhésion à la convention des Nations Unies qui aide également ses membres à mieux gérer les réserves souterraines, cruciales pour l'adaptation au changement climatique.

Le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau et la Mauritanie ont été des pionniers en créant un organe conjoint pour une meilleure gestion de leurs eaux souterraines. La Côte d'Ivoire et ses voisins savent ce qu'il leur reste à faire.

LAURENT TCHAGBA EXPRIME SA SATISFACTION APRÈS L'ADHÉSION DE LA CÔTE D'IVOIRE À LA CONVENTION DES NATIONS-UNIES SUR L'EAU



Le Ministre des Eaux et Forêts et responsable de la gestion des ressources en eau en Côte d'Ivoire, Monsieur Laurent TCHAGBA, a exprimé le mercredi 17 juillet 2024, sa grande satisfaction suite à l'adhésion du pays à la Convention des Nations Unies sur l'eau.

Il a dit sa reconnaissance au gouvernement, au Premier ministre et au Président de la République pour toutes les actions qui ont facilité l'adhésion de la Côte d'Ivoire à cette convention.

Ainsi, la Côte d'Ivoire devient le 53e État partie à cette convention et le 10e pays africain à y adhérer. Ce traité vise à améliorer la gestion collaborative des ressources en eau au-delà des frontières nationales.

Lors du Forum mondial de l'Eau à Bali, en Indonésie, du 18 au 25 mai 2024, Monsieur Laurent TCHAGBA avait obtenu l'accord de financement pour l'élaboration du plan d'action visant la mise en œuvre de cette convention. Cet accord a été conclu avec la secrétaire exécutive de la Convention des Nations-Unies sur l'eau, Sonja Koeppel, lors d'une audience en marge du forum.

Le processus d'adhésion a débuté le 31 juillet 2018 avec la lettre d'intention du ministre adressée au secrétaire de la Convention, suivie d'une demande formelle d'adhésion le 4 mai 2020. Le secrétariat de la convention a pris acte du dossier le 15 juin 2020 et a invité la Côte d'Ivoire à ratifier la convention pour en devenir membre. Cette ratification a été adoptée par le conseil des Ministres le 12 janvier 2022, puis par l'Assemblée nationale le 7 décembre de la même année, et enfin par le Sénat en mai 2023. Le décret portant ratification de la convention sur l'eau a été signé le 8 mai 2024.

À présent, après cette adhésion, les prochaines étapes incluent l'élaboration du plan d'action national et la participation de la Côte d'Ivoire à la 10e session de la réunion des parties prévue du 23 au 25 octobre 2024 à Ljubljana, Slovénie.

La Côte d'Ivoire rejoint ainsi d'autres pays africains comme le Tchad (2018), le Sénégal (2018), le Ghana (2020), le Togo (2021), la Guinée Bissau (2022), le Cameroun (2022), le Nigeria (2023), la Namibie (2023) et la Gambie (2023) en tant qu'État-partie à la Convention sur l'eau.

La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, également connue sous le nom de Convention sur l'eau, est un instrument juridique international qui offre un cadre intergouvernemental pour faciliter la coopération sur les ressources en eau transfrontalières, améliorer la gouvernance nationale de l'eau, ainsi que prévenir et résoudre les conflits liés à l'eau sous l'égide des Nations-Unies. Adoptée le 17 mars 1992 à Helsinki (Finlande) et entrée en vigueur en 1996, la Convention sur l'eau est ouverte à l'adhésion universelle à tous les États membres des Nations-Unies depuis 2016.



Côte d'Ivoire : Dixième adhérent au niveau africain à la Convention des Nations Unies sur l'Eau, le pays invité à la 10ème session de la réunion des parties

La Côte d'Ivoire est le 53ème État partie de la convention des Nations unies sur l'eau et le 10ème pays africain à adhérer à la même institution, afin d'améliorer la gestion collaborative des ressources en eau au-delà des frontières nationales.

Du coup, le pays rejoint d'autres pays africains comme le Tchad (2018), le Sénégal (2018), le Ghana (2020), le Togo (2021), la Guinée Bissau (2022), le Cameroun (2022), le Nigeria (2023), la Namibie (2023) et la Gambie (2023) en tant qu'État partie de la convention sur l'eau.

C'est grâce aux actions du Gouvernement, que la Côte d'Ivoire a pu adhérer à cette convention. Monsieur Laurent Tchagba, ministre des Eaux et Forêts a exprimé sa gratitude au Premier ministre et au Président de la République pour toutes les actions ayant favorisé l'adhésion de la Côte d'Ivoire à la Convention des Nations Unies sur l'eau.

Le processus d'adhésion a débuté le 31 juillet 2018 avec la lettre d'intention du ministre adressée au secrétaire de la Convention, suivie d'une demande formelle d'adhésion, le 4 mai 2020. Le secrétariat de la convention a pris acte du dossier le 15 juin 2020 et a invité la Côte d'Ivoire à ratifier la convention pour en devenir membre. Cette ratification a été adoptée par le conseil des ministres le 12 janvier 2022, puis par l'Assemblée nationale le 7 décembre de la même année, et enfin par le Sénat en mai 2023. Le décret portant ratification de la convention sur l'eau a été signé le 8 mai 2024.

Avec cette adhésion, les autorités ivoiriennes doivent élaborer un plan d'action national et organiser la participation du pays, à la 10e session de la réunion des parties prévue du 23 au 25 octobre à Ljubljana, Slovénie."



**PARUTIONS DANS LES MEDIAS
COMME 10^{ème} PAYS AFRICAIN
À ADHÉRER À LA CONVENTION
SUR L'EAU - 18 JUIL 2024**



Accédez à toutes nos parutions concernant l'adhésion de la Côte d'Ivoire à la convention sur l'eau dans les medias via ces codes QR

CODE QR À SCANNER



- 1 Ouvrir l'appareil photo
- 2 placez l'appareil photo sur le QR Code
- 3 Appuyez sur la notification



QUELQUES événements

ORGANISÉS PAR LE MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES RESSOURCES EN EAU

CELEBRATION DE LA 9ÈME ÉDITION. DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'EAU EN CÔTE D'IVOIRE,

Le Mercredi 30 octobre 2024 à Seen Hôtel Abidjan-Plateau, les experts du secteur de l'eau ont animé des Panels et conférences scientifiques dans le cadre de la célébration de la 9ème édition de la Semaine Nationale de l'Eau dont le thème est : Développement harmonieux et durable de la Côte d'Ivoire : quel cadre juridique et réglementaire pour lutter contre la pollution des ressources en eau ? Il faut préciser qu'une délégation du Ministère de l'Équipement et de l'Eau Royaume du Maroc prend



part à cette 9ème édition. Plusieurs thèmes et Sous-thème ont été développé au cours des panels et conférences scientifiques, notamment :
 .Panel 1 – Thème : « État de mise en œuvre des engagements de la Côte d'Ivoire en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) : Accélérer la mise en œuvre intersectorielle de l'ODD 6 »
 * Sous-thème 1 : « Politique nationale de l'eau, cadre juridique et réglementaire :

enjeux et défis pour la GIRE en Côte d'Ivoire » ;

* Sous-thème 2 : « Leçons apprises de la mise en œuvre de la GIRE : Cas du Royaume du Maroc » ;

* Sous-thème 3 : « Suivi-évaluation des progrès réalisés en matière d'eau en Côte d'Ivoire » ;

* Sous-thème 4 : « Programmes et Projets pour la Sécurité de l'Eau : Acquis et perspectives » ;

☒ Panel 2 – Thème : « Effets du Changement climatique et des activités anthropiques sur les ressources en eau ? »

* Sous-thème 1 : « Impacts du Changement climatique sur les ressources en eau en Côte d'Ivoire » ;

* Sous-thème 2 : « Résiliences des populations et des écosystèmes face à l'impact des changements climatiques sur les ressources en eau : cas PIDACC-CI » ;

* Sous-thème 3 : « L'exploitation minière industrielle face aux défis de protection des ressources en eau » ;

* Sous-thème 4 : « L'exploitation Minière semi-industrielle face aux défis de protection des ressources en eau » ;

* Sous-thème 5 : « Impacts des activités minières et industrielles sur les ressources en eau en Côte d'Ivoire » .



8^{ème} ÉDITION DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'EAU

Le 23 novembre 2023, Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts a présidé la cérémonie officielle de la semaine nationale de l'eau à l'Hôtel Ivotel sis à Abidjan Plateau en présence de plusieurs personnalités dont Monsieur Bouaké FOFANA, Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité.



Après le mot de bienvenue de Madame Nandy, conseillère municipale représentant Monsieur le Maire de la Commune du Plateau, Docteur YÉO Eugène, Directeur Général des Ressources en Eau, par ailleurs Président du Comité d'Organisation, a fait le bilan des travaux scientifiques qui se sont tenus les 21 et 22 novembre 2023.

La série des allocutions a été close par celle de Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, qui s'est réjoui de la présence de toutes ces personnalités.

Au nom de S.E.M Alassane OUATTARA, président de la République et du Gouvernement conduit par le Premier Ministre S.E.M Robert BEUGRE MAMBE, il a remercié les partenaires techniques et financiers pour leur appui au Ministère des Eaux et Forêts dans la gestion des ressources en eau.

Au regard de l'ampleur des dégâts causés par l'exploitation minière illégale, sur les ressources en eau et pour le bien-être des générations futures, il a invité chaque citoyen à s'engager dans la lutte contre ce fléau en ces termes : « Pour le développement harmonieux et durable de la Côte d'Ivoire : plus une goutte d'eau polluée par l'exploitation minière ».

JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU 2024

À l'image des autres pays du monde, la Côte d'Ivoire a organisé sa Journée Mondiale de l'Eau 2024 le 22 mars.

CONTEXTE

- 💧 L'Assemblée Générale des Nations-Unies a adopté le 22 décembre 1992 la résolution A/RES/47/193 qui déclara le 22 mars de chaque année « Journée mondiale de l'eau »;
- 💧 Depuis 1993, cette journée est célébrée chaque année, avec une thématique particulière visant à renforcer les actions de préservation et de développement des ressources en eau ;
- 💧 A cet effet, tous les Etats sont invités à mener des activités concrètes pour attirer l'attention de tous sur l'importance stratégique de l'eau pour un développement durable;
- 💧 L'édition 2024 a pour thème : « L'eau pour la paix »

Célébration de la JME 2024 en Côte d'Ivoire

- 💧 Le Message du Gouvernement à la Nation délivré par Monsieur le Ministre le 21 mars 2024 ;
- 💧 Un atelier de sensibilisation et de diffusion de la Loi N° 2023-902 du 23 novembre 2023 portant Code de l'eau le 22 mars 2024 ;
- 💧 Des émissions télévisées et radiodiffusées.

Objectifs spécifiques de l'atelier

- 💧 Renforcer les capacités des participants sur le contenu du nouveau code ;
- 💧 Présenter les défis et enjeux du nouveau code de l'eau aux participants ;
- 💧 Mettre des exemplaires du nouveau code de l'eau à la disposition de l'ensemble des participants ;
- 💧 Recueillir les avis et les suggestions des participants pour faciliter la mise en œuvre du nouveau code de l'eau.

ATELIER DE SENSIBILISATION ET DE DIFFUSION DU CODE DE L'EAU

Le Ministre Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts remettant le nouveau code de l'eau à Monsieur le Ministre Bouaké FOFANA, Ministre de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité.



LIEU

- Salle Jewells de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, sis au Plateau.

PARTICIPANTS

- Deux-cent (200) acteurs de l'eau dont une centaine au sein du MINEF (DR et leurs Chefs de Service Eau, DD, etc.).





**Participation du Ministère
des Eaux et Forêts à de
nombreuses rencontres
internationales sur les
Ressources en Eau**



CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR L'EAU: PLUS DE 80 PAYS CÉLÈBRENT LA CÔTE D'IVOIRE EN SLOVÉNIE.

Ce mercredi 23 octobre 2024, au centre d'exposition et de convention à Ljubljana, en Slovénie, la Côte d'Ivoire a été mise à l'honneur .



Plus de 80 pays l'ont célébré à l'occasion de l'ouverture de la 10e session de la réunion des parties de la Convention des Nations Unies sur l'Eau, pour accueillir son adhésion à cette instance mondiale .

À travers cette adhésion à la Convention des Nations Unies sur l'eau en juillet 2024, la Côte d'Ivoire est devenue le 53ème État partie et le 10ème pays africain à rejoindre ce traité, qui vise à améliorer la gestion conjointe de l'eau au-delà des frontières.

Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, a exprimé sa satisfaction lors de cette célébration et a transmis les vifs remerciements de S.E M Alassane OUATTARA, Président de la République, à son homologue slovène, Mme Nataša Pirc MUSAR, pour son engagement indéfectible en faveur de la cause de l'eau, ainsi qu'à l'envoyé spécial de l'Estonie, Président de la Réunion des parties, et à la Secrétaire Exécutive de la Convention des Nations Unies sur l'eau.

Monsieur le Ministre a saisi cette tribune pour faire le point des ressources en eau en Côte d'Ivoire. Il a précisé qu'elles sont menacées par l'urbanisation et les effets du changement climatique, notamment la sécheresse, les inondations, ainsi que la pollution résultant des activités industrielles, agricoles et minières, y compris l'orpaillage illégal.

Il a exprimé ses attentes à la suite de l'adhésion du pays à la Convention des Nations Unies sur l'eau. Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA a réitéré, son appel sollicitant le secrétariat de la convention pour son appui à l'élaboration et la mise en œuvre de son plan en lien avec cette convention.

« Notre pays attend donc beaucoup des décisions qui seront prises à l'issue de cette dixième session de la réunion des parties. Il souhaite ainsi participer aux groupes de travail sur la coopération avec les organisations régionales, ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme de financement plus durable et prévisible pour l'application de la Convention sur l'eau », a plaidé Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA au nom de la Côte d'Ivoire.

En plus la Côte Côte d'Ivoire, la Zambie et le Zimbabwe ont également été célébrées ce jour pour leur nouvelle adhésion.

Pour rappel, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA conduit la délégation ivoirienne à la 10e session de la réunion des parties de la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, qui se tient à Ljubljana, la capitale de la Slovénie, du 23 au 25 octobre 2024.

12ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN (RIOB),

le mardi 8 octobre 2024, lors d'un panel de haut niveau sur le thème "Financer la gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins", organisé dans le cadre de la 12ème Assemblée Générale du RIOB, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA a présenté le mécanisme de financement introduit par le nouveau Code de l'eau, notamment par la création d'un Fonds. Son intervention a été largement appréciée par les participants venus des quatre coins du monde.



À l'issue de ce panel, l'émissaire du gouvernement ivoirien a sollicité le soutien du RIOB pour la création d'agences de gestion des bassins fluviaux en Côte d'Ivoire, lors d'une audience avec le secrétaire général de l'institution, Éric Tardieu, le 9 octobre 2024. Ce dernier a salué l'engagement politique de la Côte d'Ivoire, en particulier l'adoption du nouveau Code de l'eau, et a assuré le soutien de l'institution aux divers projets hydriques du pays.

Un autre acquis majeur de cette mission a été le renforcement de la mise en œuvre de l'accord de coopération en matière de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) entre le Royaume du Maroc et la Côte d'Ivoire, suite à une rencontre entre Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA et son homologue marocain de l'Équipement et de l'Eau, Nizar BARAKA, le 8 octobre 2024. Cet accord avait été signé en marge du Forum mondial de l'eau qui s'est tenu à Bali, en Indonésie, le 22 mai 2024.

Pour consolider ce cadre de coopération, monsieur Laurent TCHAGBA a obtenu la participation d'une délégation marocaine à la 9ème édition de la Semaine nationale de l'eau, qui se tiendra en Côte d'Ivoire du 28 octobre au 3 novembre, à l'initiative de son département.

La mission a été jugée très satisfaisante, et le ministre a tenu à saluer, féliciter et remercier tous les membres de sa délégation pour l'esprit d'union, de discipline et de travail qui a prévalu tout au long de ces deux missions sur le territoire français.



FORUM MONDIAL DE L'EAU 2024

Le 10ème Forum Mondial de l'Eau a été organisé à Bali, en Indonésie, du 18 au 24 mai 2024, sur le thème " L'eau pour une prospérité partagée".



La délégation Ivoirienne est conduite par Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre Ivoirien en charge des ressources en eau. La Côte d'Ivoire prend part à ce Forum Mondial de l'Eau qui est une plateforme unique où la communauté internationale de l'eau et les principaux décideurs peuvent collaborer et progresser ensemble sur les défis mondiaux liés à l'eau.

Au fil des ans, le nombre de personnes participant au Forum est passé de quelques centaines à des dizaines de milliers, tant de la communauté internationale que des pays hôtes.

Le Forum de Bali, dont le thème est «L'eau pour une prospérité partagée», va mettre l'accent sur six(06) priorités, à savoir :

1. Prospérité et sécurité hydrique;
2. De l'Eau pour l'humanité et la nature;
3. Réduction et gestion des risques de catastrophes;
4. Gouvernance, Coopération et Hydro-diplomatie;
5. Finance durable de l'eau;
6. Connaissances et innovation.

PARIS 2024

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts rencontre le Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB), le mercredi 28 février 2024, au siège du RIOB/OIEAU situé au « 22 rue de Madrid 75008 Paris»



Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, a échangé avec Monsieur TARDIEU, Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB), par ailleurs Vice-Président du Conseil Mondial de l'Eau (CME) et Directeur Général de l'Office International de l'Eau (OIEau).

L'objectif de cette rencontre était de solliciter l'appui du Réseau International des Organismes de Bassins (RIOB) pour accompagner le Ministère des Eaux et Forêts dans la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Les échanges ont porté sur les perspectives de coopération dans le cadre du RIOB ;

L'adhésion du Ministère des Eaux et Forêts au Conseil Mondial de l'Eau (CME) et la participation du Ministère



des Eaux et Forêts au 10ième Forum Mondial de l'Eau à Bali (Indonésie) du 18 au 24 mai 2024. Monsieur TARDIEU s'est réjoui de cette démarche et s'est engagé à accompagner le Ministère des Eaux et Forêts.

Il faut préciser qu'étaient également présents à cette rencontre une délégation du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires conduite par Mme Métayer, Directrice Adjointe de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU: IMMERSION DANS L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE.

Du jeudi 22 février au vendredi 23 février 2024, Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, a effectué une visite de travail dans le bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à Orléans en France.



Cette visite qui s'inscrivait dans la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau a eu pour objectif un Partage d'expérience suivi du renforcement de la coopération existante entre le Ministère des Eaux et Forêts Ivoirien et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de France. Il a entamé sa visite le jeudi 22 février par une séance de travail au siège de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au cours de laquelle Monsieur

le Ministre, a présenté le fort potentiel des ressources en eau de la Côte d'Ivoire menacé par les impacts du changement climatique et des pollutions multiformes notamment l'orpaillage illégal. Aussi, a-t-il présenté le nouveau code de l'eau promulgué le 23 novembre 2023 qui prend en compte ces deux problématiques majeures.

Monsieur le Ministre a souhaité que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui a une expérience de plus de six décennies dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau appuie techniquement à travers cette collaboration, la mise en œuvre du Cadre institutionnel proposé par le nouveau code par la création des organes de gestion tels que l'Agence Nationale des Ressources en Eau, des Agences de bassin notamment celui du Bandama zone d'intervention de la coopération.

Suite à la promulgation du nouveau code de l'Eau, il était nécessaire pour Monsieur le Ministre de présenter les priorités du moment en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau, de s'inspirer du modèle français qui est aujourd'hui un exemple en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Au terme des échanges, Monsieur Martin Gutton, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, a rassuré Monsieur le Ministre et sa délégation, de toute sa détermination à réussir cette



coopération qui a démarré depuis quelques années. Il a surtout souhaité que les réflexions se poursuivent sur les activités à inclure dans la phase 3 du partenariat. Il est bon de rappeler que les Docteurs YEO Wonnan Eugène, Directeur Général des Ressources en Eau et KOUASSI Kouamé Auguste, Directeur de la Protection et de l'Aménagement des Ressources en Eau, étaient en mission préparatoire à Orléans le mardi 20 février 2024.

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU: IMMERSION DANS LE COMITÉ DE BASSIN LOIRE BRETAGNE.

Dans le cadre de la mission qu'il a effectué à ORLÉANS, le vendredi 23 février 2024, Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts a eu une séance de travail dans la ville de Bourges (France) avec madame Irène Félix, Présidente de la communauté d'agglomération Bourges Plus, par ailleurs vice Présidente du comité de bassin Loire Bretagne.

Les échanges ont porté sur la gestion et les difficultés rencontrées dans les comités de Bassin. La question de la pollution et de la Protection des ressources en eau a été abordée. Il faut noter que dans la mise en œuvre du code de l'eau qui fait du Ministère des Eaux et Forêts, le gestionnaire des ressources en eau, la gestion se fait par bassin hydrographique. En Côte d'Ivoire, nous disposons de 11 bassins dont les 4 plus grands sont le Bandama, la Comoé, le Sassandra et le Cavally. Parmi ces 4 grands, seul le Bandama prend sa source en Côte d'Ivoire. Les 11 bassins de la Côte d'Ivoire seront regroupés en 03 grands groupes qui vont permettre de créer trois agences de bassin notamment celui du centre, de l'Est et de l'Ouest. Dans le cadre de cette coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA a réitéré sa demande à madame la vice Présidente du comité de Bassin à l'effet d'accompagner le Ministère des Eaux et Forêts dans la création d'une agence Nationale de l'Eau, de ses trois (3) agences de bassin et de ses comités locaux. Il est bon de préciser que Monsieur M. Yann Gawt, maire de Bourges est passé faire ses civilités à Monsieur le Ministre au cours de cette séance de travail.



PARTICIPATION DU MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS À LA 23ÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FACILITÉ AFRICAINE DE L'EAU.



Le mercredi 08 octobre 2023, Monsieur Laurent TCHAGBA, Ministre des Eaux et Forêts, Ministre de tutelle de l'AMCOW en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la Facilitation Africaine de l'Eau (FAE), a pris part à la 23e réunion du Conseil d'Administration de cette institution dans la cité balnéaire de Swakopmund. Il s'agissait pour la FAE, d'approuver la nouvelle composition du Conseil d'Administration et la prolongation du mandat de la Facilité Africaine de l'Eau, d'adopter le plan de travail et le budget 2024. Surtout proposer des stratégies de mobilisation de ressources en vue de financer plus de projets par an.

En effet, créée en 2004, la FAE a pour vocation de mobiliser les ressources financières afin d'aider les pays africains à répondre aux besoins de ressources en eau, d'hydraulique et d'assainissement. L'institution a déjà soutenu plus de 133 projets pour un montant de 192 millions de dollars.





MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS



☎ **Tel:**
+225 2720 23 95 30
+225 2720 23 95 12

✉ **Contacts:**
contact@eauxetforets.gouv.ci
www.eauxetforets.gouv.ci

📍 **Adresse**
Abidjan Plateau, Postel 2001, 11^è & 22^è étages
20 BP 650 Abidjan 20